



Probleme de rupture de cdd

Par futur formation, le 12/09/2009 à 10:10

Bonjour,

Je suis actuellement dans une impasse...

Je souhaiterais devenir ambulancier pour cela j'ai passé un concours. Je fus admis en 1^{er} position sur la liste d'attente.

En attendant une réponse, la rentrée étant lundi 14 septembre. J'ai réussi à décrocher un cdd dans une société d'ambulance (je remplaçais les personnes partis en vacances).

J'ai commencé le 15 juin et dernièrement j'ai résigné un contrat du 07 septembre au 29 septembre.

Mon employeur et moi savions tout les deux que je pouvais partir à tout moment pour rentrer en formation.

J'ai su cette semaine (jeudi) que je pouvais rentrer en formation.

J'en informe mon employeur, il me dit que je le préviens trop tard et veut en quelque sorte que je lui fasse une lettre de démission.

Mais moi sachant que ma formation devrait être payée par les assedic, j'ai bien peur de tout perdre (mon financement, mes assedic) en mettant fin à mon contrat.

J'espère que vous pourriez éclairer ma lanterne;

Mon avenir professionnel est en jeu.

Je suis perdu...

MERCI d'avance

Par **Visiteur**, le **12/09/2009** à **11:31**

bonjour,

le mieux serait de voir avec pole emploi...car en principe on ne peut pas démissionner d'un cdd. (sauf pour embauche en cdi)

mais pourquoi avoir re signé un cdd du 07 au 29 en sachant que la rentrée était le 14..